

Septembre 2020

## NOTRE ENGAGEMENT DANS LA CRISE COVID-19

Depuis le début de la crise COVID, vos élus SNECA sont pleinement investis au travers du CSE, de la CSSCT et des différents groupes de travail.

Au quotidien, ils se font l'écho de vos préoccupations que ce soit dans la mise en place du télétravail, dans la phase de déconfinement, ainsi que dans l'accompagnement des diverses situations collectives ou individuelles.

Les échanges permanents entre les élus, la Direction, les moyens généraux ont permis de faire évoluer les protocoles mis en place.

L'enjeu des semaines à venir sera d'adapter nos dispositifs au port du masque en permanence.

Nous avons notamment déjà demandé un assouplissement du rythme de travail sur site.

En ces périodes si mouvementées et si particulières, les termes de solidarité et de soutien mutuel n'ont jamais eu autant de sens ! C'est dans l'ADN de vos élus SNECA et le sens des mandats dans lesquels nous sommes investis.

### Tickets Restaurants

**Le SNECA a obtenu de la direction**, dans le respect de l'article L1222-9 du Code du Travail, l'attribution de titres restaurants à tous les collaborateurs, télétravailleurs ou pas, comme cela a été le cas sur les sites sans RIE, pour les sites qui ont eu des périodes de fermeture de RIE ou de refus d'accepter des salariés CA-GIP.

Les sites concernés sont :

- Annecy pour la période allant du 2 mars au 16 juin 2020
- Nancy pour la période allant du 16 mars au 1<sup>er</sup> juin 2020
- Pau pour la période allant du 16 mars au 12 juin 2020

**La régularisation sera effectuée courant septembre.**

**Les tickets restaurant distribués au mois de juillet au titre de cette période seront déduits.**

## La force du SNECA dans les négociations

Grace à votre forte participation et à votre confiance, les élections professionnelles de 2019 ont placé le SNECA en position majoritaire. Ce résultat nous donne la responsabilité de nous impliquer fortement dans des négociations constructives afin d'obtenir des résultats et de signer des accords de qualité pour le salarié. En conséquence:

- Si le SNECA n'est pas signataire, l'accord n'existe pas, et la direction peut imposer unilatéralement ses décisions.
- Tout accord applicable chez CA-GIP est forcément signé par le SNECA

**Chaque accord est âprement discuté et aucune signature n'est acquise d'avance.**

**SNECA.CAGIP@gmail.com**

**Ensemble, SOYONS Solidaires et Acteurs de NOTRE Avenir !!!**

## Les Accords signés par le SNECA depuis MAI 2020

### Ce que nous avons obtenu :

#### Avenant intéressement :

- Obtention d'objectifs atteignables et plus particulièrement forte révision sur l'objectif lié aux recommandations de l'audit
- Maintien du plancher de 42000 € dans le calcul de la part liée au salaire (65%) pour les salariés touchant entre 30000 € et 42000 €
- Plancher à 30000 € pour les salaires inférieurs (apprentis et alternants)

#### NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

- Enveloppe globale = 1,72 % de la masse salariale conventionnelle (vs 1,55 % proposition direction)
  - ==> environ 50 salariés **supplémentaires** bénéficieront d'une augmentation
  - ==> Objectif de servir environ un tiers des salariés (entre 25% et 35%)
- Attention particulière sur les salariés non cadres
- Augmentations plus significatives lors d'un changement de poste avec prise de responsabilités (Changement de PCE - 5 à 7%) ou montée en compétences et expertises (Changement de PCP - 3 à 5%)
- A minima 3% si augmentation pour la reconnaissance des compétences individuelles

#### Accord de compensation pour les salariés ex CAAS

- Pour ces salariés, la part variable de leur salaire touché en 2019, mais versé par CAAS au titre de 2018 n'avait pas été prise en compte dans le calcul de l'intéressement versé par CA-GIP (conforme à l'accord CA-GIP), alors que cette part variable l'était chez CAAS.
- Pour corriger cette perte, une prime exceptionnelle a été versée en août et correspondra à la différence constatée.

#### Accord Droit Syndical

Cet accord traite du fonctionnement des Organisations Syndicales Représentatives et précise entre autre

- Les crédits d'heure des DS et des organisations syndicales représentatives
- La composition et les moyens des délégations syndicales lors des négociations
- Les locaux syndicaux
- La communication syndicale

**L'accord « Exercice du Droit Syndical » signé en mai 2020 et l'accord « Fonctionnement et Moyens du CSE » signé en décembre 2019, sont les deux accords piliers du Dialogue Social chez CA-GIP**

## Nos Points d'ATTENTION à venir

### Stratégie globale ou pilotage à vue ???

#### Quelles sont les orientations stratégiques CA-GIP ?

Depuis plusieurs mois, le SNECA réclame la présentation en CSE des orientations stratégiques de l'entreprise et leurs déclinaisons opérationnelles sur l'emploi, l'organisation, la GPEC, le SOURCING !!!

#### Un projet économique d'externalisation

La direction de CAGIP va nous présenter à la rentrée un projet économique d'externalisation.

Ce projet est une conséquence de la stratégie choisie par l'entreprise, or nous n'avons pas la vision globale de ces choix stratégiques.

Ce projet concernerait une cinquantaine de salariés CA-GIP sur des périmètres CAAS et BPCR dont les emplois seraient en partie ou totalement externalisés notamment en Inde.

A ce stade nous n'en savons pas plus, mais nous pouvons d'ores et déjà nous étonner d'un tel projet en totale contradiction avec le projet sociétal et RSE du groupe Crédit Agricole et la politique de ré-internalisation des emplois en France prônée par le gouvernement.

De plus, on peut légitimement s'interroger : un groupe qui annonce 2 767m € de résultat net sur les 6 premiers mois de 2020 dans un contexte difficile, a-t-il besoin de faire des économies supplémentaires sur le dos des salariés en sacrifiant l'emploi en France ?

#### Le projet SMART WORKING

- ⇒ Un planning ambitieux et serré
- ⇒ Des conséquences sur l'organisation du temps
- ⇒ Des évolutions possibles sur les conditions de travail

**Une partie de notre futur cadre de travail se joue là !!!**

**Exprimez-vous !!! Participez, contactez-nous pour nous donner votre avis sur votre vision future de la manière de travailler.**

**Le SNECA sera présent pour défendre vos intérêts dans cette évolution.**

**Pour vous renseigner ou nous rejoindre, vos correspondants sont :**

Catherine RIVELLOIS (Nancy)  
Francisco RICHEFEU (SQY)  
Fabrice TEILLET (SQY)  
Florence FILIPPI (Annecy)  
Charlotte FOGNINI (Lyon)  
Fabrice DESBIOLLES (Annecy)  
Didier CHANCELIER (Gradignan)

Philippe BISBARRE (Gradignan)  
Jean-Philippe COEN (SQY)  
Xavier ETCHEVERRY (Gradignan)  
Christophe DESBIOLLES (Annecy)  
Christophe GAUTHIER (Annecy)  
Jean-Marie HALLAIN (Nantes)  
Elisabeth BERNARD (Annecy)

**SNECA.CAGIP@gmail.com**  
**Ensemble, SOYONS Solidaires et Acteurs de NOTRE Avenir!!!**